

Les structures et Organes

Assemblée générale du CCM	C'est l'organe habilité à prendre toutes les décisions relatives à la gouvernance des projets financés par le Fonds Mondial
Bureau du CCM	C'est l'organe d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale. Il est composé d'un Président et de 2 Vices Présidents. Les membres sont élus pour un mandat de 2 ans renouvelable une fois.
Secrétariat Permanent	C'est l'organe administratif et technique chargé d'appuyer le fonctionnement du CCM au quotidien.
Comités techniques permanents	
Comité suivi stratégique	C'est l'organe technique chargé de superviser les projets financés par le Fonds Mondial et de veiller à la résolution de difficultés majeures liées à la mise en œuvre.
Comité de communication	C'est l'organe technique chargé de garantir la large diffusion des informations relatives aux financements du Fonds Mondial et au fonctionnement du CCM.
Comité de prévention et de gestion de conflits d'intérêts	C'est l'organe chargé de veiller à l'application par tous les membres de la politique de prévention et de gestion des conflits d'Intérêts.
Comités non permanents	
Comité d'élaboration des propositions	C'est l'organe technique chargé d'élaborer la demande de financement encore appelée note conceptuelle relative au VIH/SIDA, à la Tuberculose, au Paludisme et au renforcement des systèmes de santé adressée au Fonds Mondial.
Comité de sélection du ou des Bénéficiaires Principaux	C'est l'organe technique chargé de procéder à la présélection des candidats désireux d'assumer le rôle de Bénéficiaire Principal de la subvention accordée par le Fonds Mondial.